

# **GAN Mémoire et Patrimoine**

## **- Exposition Photos 2022/2023 -**

### **« Les Fleurs à Gan »**

#### **Article 1 - Conditions de participation**

L'exposition est ouverte à tous les adhérents de Gan Mémoire et Patrimoine, à tous les Gantois et sympathisants gantois.

#### **Article 2 - Conditions d'admission des photos**

Les participants s'engagent à être les auteurs des photographies présentées. Celles-ci doivent respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur, en particulier les photographes doivent obtenir l'autorisation de toutes les personnes reconnaissables. Les exposants dégagent totalement la responsabilité de l'organisateur en cas de litige pouvant survenir du fait d'un manquement à ces clauses.

En outre, les organisateurs se réservent le droit d'exclure une photo qui leur apparaîtrait contrevenir à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

#### **Article 3 – Thème : « Les Fleurs à Gan »**

Tous les sujets sont admis pour illustrer le thème de l'exposition. Nous insistons sur la recherche esthétique et l'originalité dans le traitement des sujets et du thème. Veuillez éviter les répétitions sur un même sujet. Par ailleurs, ce thème est un peu particulier car il est important que l'on reste dans le domaine du patrimoine naturel gantois, dans vos jardins ou dans la nature. Nous demandons donc que soient précisés les dates et lieux de prise de vue sur le bulletin d'inscription ci-dessous.

#### **Article 4 - Présentation des photos**

L'association prend en charge l'impression des photos au format 20X30 cm pour présentation sous cadres 30X40 cm. Les photos nous seront transmises sous forme de fichiers numériques. Pour une bonne qualité d'impression, les fichiers devront nous parvenir dans une taille d'au moins 1Mo, au format JPG.

#### **Article 5 - Remise de photos**

Les fichiers de photos seront envoyés à Georges Faivre à l'adresse mail suivante: [georges.favre2@wanadoo.fr](mailto:georges.favre2@wanadoo.fr) pour le 1er octobre 2022 au plus tard. L'envoi sera accompagné du bulletin de participation ci-joint.

#### **Article 6 - Nombre de photos par participant**

Les participants peuvent soumettre jusqu'à 5 (cinq) photos chacun dans les conditions définies ci dessus. Le jury, souverain, sélectionnera les images à exposer :

- en respectant l'ordre de préférence défini par l'auteur
- en tenant compte du nombre de cadres disponible
- de la diversité et de la qualité de traitement des sujets présentés.

#### **Article 7 - Agenda**

L'exposition se tiendra à la salle des mariages de la Mairie dès fin 2022 et sera visible ensuite durant l'année 2023. Elle pourra aussi être exposée ultérieurement en d'autres lieux.

### Article 8 - Destination des œuvres

Sauf demande expresse contraire, les photos exposées seront versées au fond documentaire de l'association, qui pourra les utiliser dans ses communications internes ou externes, sans but commercial et en précisant le nom de l'auteur.

## BULLETIN DE PARTICIPATION

---

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse mail : .....

Date : .....

Je présente ..... photos à l'exposition « **Les Fleurs à Gan** » dans les termes fixés par le règlement.

Titre, ordre de préférence, lieu et date de prise de vue :

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

A noter les thèmes retenus pour les prochaines années :

- La Vie quotidienne à Gan
- Les Lumières de Gan